

Brouillard entretenu

[Politique](#) [1]

28 septembre 2012

Nos 3 millions chez CIMO

EOS n'a rien facturé à CIMO concernant l'énergie en provenance de SATOM...

Suite à l'article paru en pages 4 et 5 dans notre Châtaignier N°18, CIMO vient de répondre, par la voix de l'unique collaborateur rescapé du mémorable « Document tarifaire » de fin 2006, M. Philippe Pierroz. Il s'agit d'une note personnelle et confidentielle, qu'il a fait afficher dans les bâtiments du site chimique (CLIQUER ICI).

En résumé, M. Pierroz, pour CIMO, amène le lecteur à confondre, par deux fois, les exigences d'EOS avec les factures de CIMO. Puis, avec un aplomb prodigieux, CIMO prétend que l'affaire des 3 millions de francs constitue « **un débat éminemment politique** ». En réalité, l'EiCom ayant affirmé qu'EOS avait le droit de prélever une taxe THT auprès de CIMO, à charge pour elle de la refacturer aux consommateurs finaux, il importe de savoir ce qu'EOS a affectivement facturé à CIMO ! N'en déplaise à CIMO, **il s'agit d'une importante relation d'affaires, qui demande un traitement transparent et public, tel que l'attendent les consommateurs montheysans.**

CIMO a prétendu à la Commission fédérale de l'électricité (EiCom), avoir reversé, en 2007 et 2008 à EOS, 1.03ct/kWh sur toute l'énergie consommée par la ville de Monthey, y compris sur l'énergie fournie par SATOM. Or, l'Entente a démontré que le contrat existant à l'époque entre CIMO et EOS ne concernait nullement l'énergie provenant de SATOM. Position corroborée par EOS elle-même, qui se déclare « pas impliquée » dans ce litige, lequel atteint la somme d'env. Fr. 2'650'000.— sur les Fr. 3'000'000.-- encaissés par CIMO !

Pour régler ce différend, CIMO n'aurait qu'à produire les factures d'EOS 2007/2008, taxant d'un timbre THT toute l'énergie en provenance de SATOM. C'est d'une simplicité enfantine. **Pourtant, après 4 ans, CIMO n'est toujours pas en mesure de produire les factures requises !**

Outre la taxe THT, CIMO prétend qu'EOS lui aurait facturé 0.23 ct/kWh provenant de SATOM pour la transformation de cette énergie de 65kV en ... 65kV ! Les électriciens, comme les physiciens, apprécieront à sa juste valeur cette **indéfendable ineptie**, qui représente env. Fr. 575'000.— (soit 0.23ct x 250 millions de kWh). Les relations et informations reçues d'EOS depuis le début de cette affaire nous permettent d'affirmer que cette société n'a rien à voir avec une telle turlupinade.

4 ans après, il est grand temps, pour CIMO d'expliquer le fondement de son exigence de Fr. 575'000.— malgré le fait qu'elle n'ait jamais transformé l'énergie SATOM en 65kV, et de répondre aux sollicitations, telles que rappelées notamment par notre municipal, M. Christian Multone à la direction de CIMO SA, en date du 3 septembre 2012, et dont copie a été distribuée à tous les Conseillers municipaux (CLIQUER ICI).

Tant que la direction de CIMO n'aura pas répondu à la population montheyssanne, avec des preuves tangibles et justifications idoines, sa position sera assimilée à son incapacité à se justifier. Enfin, CIMO ne pourra, en aucun cas, se retrancher derrière l'EiCom qui, elle, n'a prélevé aucun centime des Fr. 3'000'000.-- dont il est question. Cela d'autant plus que l'EiCom était inexistante au 1er janvier 2007, faute d'ouverture du marché de l'électricité.

Dernière heure :

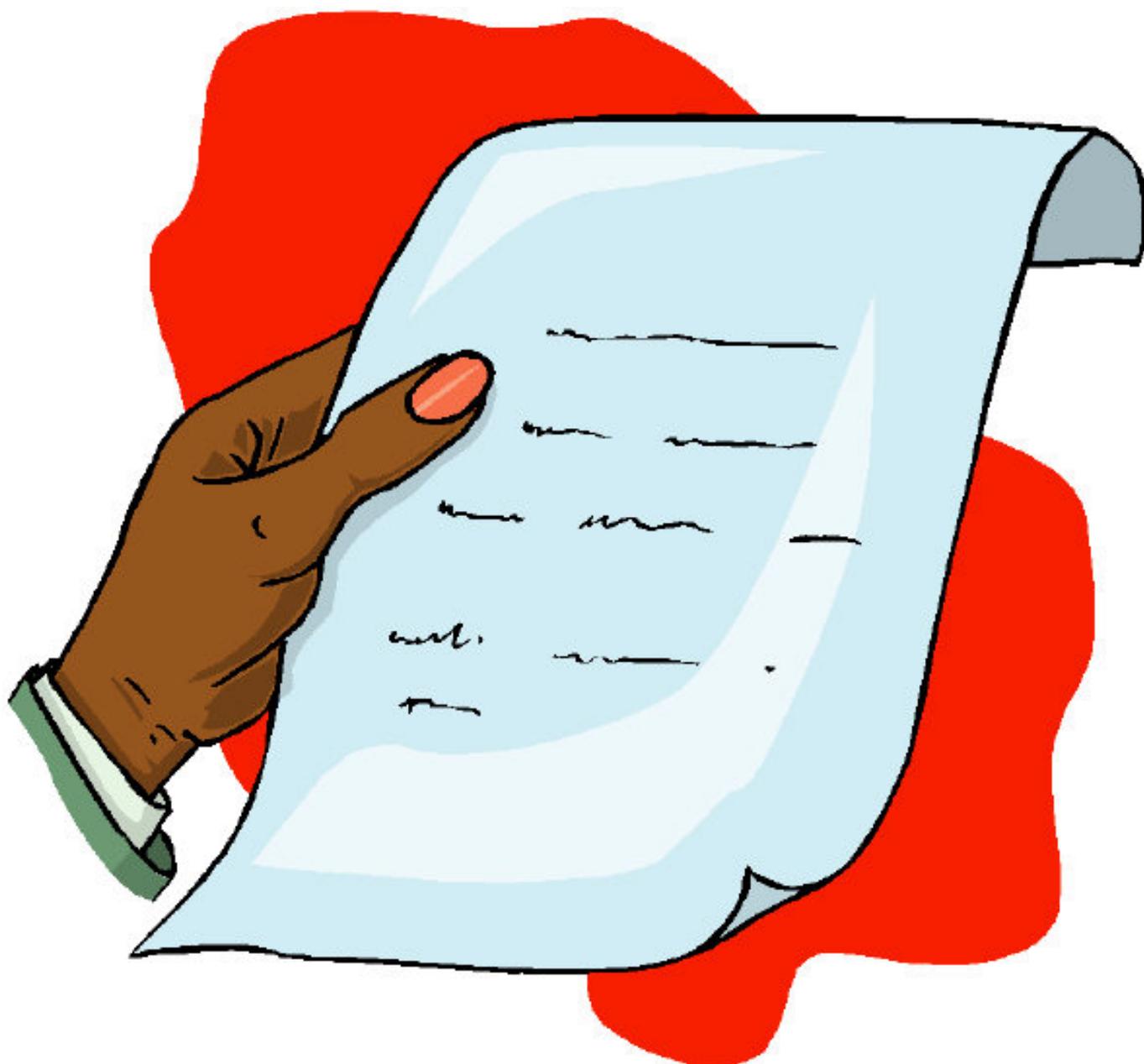
Nous avons reçu copie d'une lettre du 18 septembre 2012 émanant de la direction de CIMO (MM : Ranzi et Baillifard) qui aurait dû constituer une réponse à la note susmentionnée de M. Multone, datée du 3 septembre dernier. Copie de ce message vient d'être adressé, par MM. Mariétan,

président et Posse, secrétaire, à l'ensemble des Conseillers généraux de Monthey. Ces derniers n'y ont vu qu'une suite de déclarations générales, occultant totalement les vrais problèmes de gestion qui, eux, restent entiers.

En effet, cette lettre de CIMO, de 1½ page, ne comporte aucun chiffre ni aucune réponse documentée, susceptible de justifier quoi que ce soit. Elle se résume à ne citer que des dates !

Cette lettre ne parvient nullement à justifier le soi-disant paiement, par CIMO à EOS, d'une taxe THT de 1,03ct/kWh sur la totalité de l'énergie produite en 65kV par SATOM, taxe qui inclut 0.23ct/kW pour sa transformation de 65kV... en 65kV !

Nous espérons vivement que la direction actuelle de CIMO, qui n'est pas directement impliquée dans cette pénible affaire, ne va pas continuer à s'identifier à ceux qui sont à la source même de ce différend. L'idée louable que CIMO et la Commune entretiennent de bonnes relations implique aussi que l'on ne renonce, en aucun cas, à régler une affaire de cette importance.



Source URL: <http://entente-monthey.ch/content/brouillard-entretenu>

Links

[1] <http://entente-monthey.ch/%C3%A9tiquettes/politique>